

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

**COMITÉ EXÉCUTIF**

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 8 mars 2011 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

**PRÉSENCES**

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Nadine Blais, Paule Fortier, Guylaine Richer et M. Normand Chalifoux, tous commissaires formant quorum, ainsi que Mmes Corinne Payne et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj. et Dominique Robert, dir. gén. adj., Mme Josiane Landry, cons. en gest. et cons. jur. serv. aff. corp. et comm. et M. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., ainsi que Mme Sandra East, commissaire.

Mmes Estelle Labelle et Lise Landry ont prévenu de leur absence.

---

**OUVERTURE**

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Guylaine Richer, présidente.

Il est 19 h 30.

**PROCÈS-VERBAUX**

Résolution n<sup>o</sup> CE-110308-2376

Il est proposé par Mme Josée Bastien

*D'ADOPTER* tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2011 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2011.

**Adopté**

**ORDRE DU JOUR**

Résolution n<sup>o</sup> CE-110308-2377

Il est proposé par Mme Paule Fortier

*D'ADOPTER* tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Travaux dans nos établissements :
  - 4.1. Réfection de l'aile sud à l'école Le Rucher – Adjudication de contrat – adoption;
  - 4.2. Rapport sur l'adjudication d'un contrat en cas d'urgence;

5. Application de la réglementation municipale sur les terrains des établissements scolaires situés sur le territoire de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (Sainte-Thérèse, Boisbriand, Rosemère et Lorraine) – adoption;

*DE PERMETTRE* à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

**Adopté**

### **RÉFECTION DE L'AILE SUD À L'ÉCOLE LE RUCHER– ADJUDICATION DE CONTRAT**

Résolution n° CE-110308-2378

*ATTENDU* l'appel d'offres public n° 190AO-913 pour le choix de l'entrepreneur général concernant la réfection de l'aile sud à l'école Le Rucher;

*ATTENDU* le résultat de l'appel d'offres public;

*ATTENDU* la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

*ATTENDU* la recommandation de Bergeron Bouthillier + Falardeau architectes en consortium;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*D'ADJUGER* le contrat d'exécution des travaux de réfection de l'aile sud à l'école Le Rucher, à l'entrepreneur général Construction Desormeaux et Bibeau inc. pour la somme de 231 900 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

*D'AUTORISER* le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

*D'AUTORISER* la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes.

**Adopté**

Mme Nadine Blais occupe son siège à 19 h 35.

### **RAPPORT SUR L'ADJUDICATION D'UN CONTRAT EN CAS D'URGENCE**

M. Denis Riopel, directeur du Service des ressources matérielles, présente son rapport d'adjudication du contrat octroyé en urgence pour des travaux de réfection à l'école Horizon-du-Lac.

### **APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE SUR LES TERRAINS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE (SAINTE-THÉRÈSE, BOISBRIAND, ROSEMÈRE ET LORRAINE)**

Résolution n° CE-110308-2379

*ATTENDU* les pouvoirs délégués au comité exécutif, notamment quant aux relations entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (« CSSMI ») et les municipalités se trouvant sur son territoire;

*ATTENDU* les protocoles d'entente entre la CSSMI et les quatre municipalités suivantes : Sainte-Thérèse, Boisbriand, Rosemère et Lorraine (ci-après parfois désignées « Villes ») et les relations entretenues depuis de nombreuses années, notamment quant au partage de certains services et infrastructures;

*ATTENDU* les modifications apportées par chacune des quatre Villes au printemps 2010 à leur règlement respectif concernant la qualité de vie pour permettre aux policiers de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (ci-après la « RIPTB ») d'appliquer les dispositions relatives aux lieux publics sur les terrains des établissements scolaires, le tout, sous réserve d'une autorisation de la CSSMI à cet effet;

*ATTENDU* qu'il est opportun d'autoriser la RIPTB à appliquer les dispositions relatives aux lieux publics sur les terrains de tous les établissements scolaires de la CSSMI situés sur le territoire de chacune de ces Villes;

Il est proposé par M. Normand Chalifoux

*D'AUTORISER* la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, conformément à la réglementation municipale de chacune des villes de Sainte-Thérèse, Boisbriand, Rosemère et Lorraine, à appliquer les dispositions relatives aux lieux publics sur les terrains de tous les établissements scolaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles situés sur le territoire de chacune de ces villes;

*DE TRANSMETTRE* copie de la présente résolution aux villes ainsi qu'à la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville.

**Adopté**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution n° CE-110308-2380

Il est proposé par Mme Elisa Rietzschel

*DE LEVER* la séance.

**Adopté**

Il est 19 h 50.

Guylaine Richer, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général